



## Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements

À : Tous les établissements admissibles au PCRC

Sujet : Améliorations et mises à jour au Programme des chaires de recherche du Canada

Bonjour,

Au nom du Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE), nous avons le plaisir d'annoncer aujourd'hui que le Programme des chaires de recherche du Canada (PCRC) procédera à une série [d'améliorations](#) à compter de 2025-26 qui entraîneront des changements en matière de conception, de livraison et de politiques qui sont nécessaires pour que le programme puisse maintenir son leadership dans l'environnement de recherche au Canada. De plus, plusieurs [mises à jour](#) sont en cours afin de favoriser l'harmonisation avec les objectifs du programme et les politiques des trois organismes.

Ce message contient une grande quantité d'informations et est organisé selon les sections suivantes afin de faciliter la navigation dans son contenu :

### ***Les améliorations au programme***

- [Modèle de soumission continue pour le processus de nomination des candidatures](#)
- [Mise en œuvre du CV des trois organismes et intégration de l'équité, de la diversité et de l'inclusion \(ÉDI\) dans le processus de nomination et d'évaluation par les pairs](#)
- [Mise en œuvre de la Politique \(et directive\) interorganismes sur l'affirmation de la citoyenneté et de l'appartenance autochtones](#)
- [Surveillance du processus de recrutement et de mise en candidature](#)
- [Allocation relative à l'équité, la diversité et à l'inclusion du PCRC](#)
- [Admissibilité des candidates ou candidats de niveau 2](#)

### ***Les mises à jour au programme***

- [Prix Robbins-Ollivier d'excellence en matière d'équité](#)
- [Rapport annuel du PCRC](#)
- [Exigences du plan d'action en matière d'EDI pour les établissements ayant obtenu moins de cinq chaires](#)
- [Processus de prévision de la réattribution](#)
- [Espace supplémentaire pour les candidatures soumises en français](#)
- [Boîte de réception pour l'accessibilité du Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements](#)
- [Fin des prolongations accordées en raison de la COVID-19](#)
- [Renouvellement du mandat du titulaire d'une chaire de niveau 1 pour un 3<sup>e</sup> mandat](#)



## ***Les améliorations au programme***

Depuis que le gouvernement du Canada a annoncé son intention de moderniser le PCRC dans le budget fédéral de 2022, un examen a été réalisé afin de mieux définir les changements qui pourraient être mis en œuvre pour appuyer la modernisation.

Le PCRC reconnaît la nécessité d'évoluer afin de demeurer à l'avant-garde de l'écosystème scientifique et de la recherche au Canada. Cet appel au changement est né de groupes de travail, de consultations, de comités consultatifs et de rapports, ainsi que d'un engagement direct auprès des établissements, de divers intervenants clés et du Comité directeur du SPIIE. Les organismes fédéraux de financement de la recherche (les trois organismes fédéraux) et les établissements admissibles au PCRC collaborent depuis plus de vingt-cinq ans pour maintenir cet élan.

À l'automne, le SPIIE informera les établissements de la mise en œuvre de ces améliorations et organisera diverses séances d'engagement et d'information pour partager des informations plus détaillées. Les mises à jour nécessaires du site web du PCRC, des modules Convergence et des procédures connexes seront communiquées avant leur mise en œuvre.

### **1. Modèle de soumission continue pour le processus de nomination des candidatures**

Le PCRC reçoit régulièrement des commentaires de la part des établissements concernant les délais de recrutement. Selon le processus actuel, l'approbation des candidatures peut prendre jusqu'à huit mois, en fonction de divers facteurs, tels que la nécessité d'une évaluation externe par les pairs par le Comité interdisciplinaire d'évaluation (CIE) et du Processus de recommandation différée.

Le PCRC s'apprête à passer à un modèle d'admission continue pour la soumission des candidatures afin de mieux appuyer les établissements en offrant plus de flexibilité dans le processus de candidature et des délais de prise de décision plus rapides, ce qui permet un recrutement plus réactif. En outre, ce changement permettra aux établissements d'attirer et de retenir des chercheurs de classe mondiale tout en maintenant l'intégrité du processus d'évaluation. Ce changement s'appliquera après le cycle d'avril 2026. Si les établissements le souhaitent, ils peuvent continuer à soumettre leurs candidatures à des dates fixes.

Le cadre pour la mise en œuvre d'un modèle de soumission continue pour le programme comprend :

- ***Mise en candidature***
  - Les établissements peuvent soumettre des candidatures à tout moment de l'année, sans date limite fixe, à l'instar de l'option actuelle de nomination hors cycle.
  - Un délai de traitement standardisé serait établi et publié afin de garantir un traitement rapide des dossiers et une réponse rapide dans la mesure du possible.
- ***Processus d'évaluation***
  - Les mises en candidatures seraient examinées de façon continue par des évaluateurs externes.



- Les établissements seraient informés des décisions prises au fur et à mesure, améliorant ainsi la flexibilité du recrutement.
  - Les mises en candidatures nécessitant un examen plus approfondi seront évaluées par le CIE à intervalles réguliers afin de garantir une cohérence continue dans l'évaluation.
- **Renouvellement du mandat d'un titulaire de chaire**
    - Les soumissions pour le renouvellement du mandat d'un titulaire de chaire passeraient également à des dates limites continues, les établissements soumettant les soumissions pour le renouvellement avant la fin du mandat du titulaire de la chaire.
    - Les calendriers d'évaluation vont garantir que les titulaires de chaire reçoivent une décision suffisamment à l'avance pour planifier la continuité et éviter des écarts ou les chevauchements de financement.

## 2. Mise en œuvre du CV des trois organismes et intégration de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (ÉDI) dans le processus de nomination et d'évaluation par les pairs

Le processus d'évaluation par les pairs du PCRC fait actuellement l'objet d'une révision dans le but de soutenir et de promouvoir une vision plus inclusive de l'excellence en matière de recherche. À titre d'exemple, il s'agit notamment 1) l'ajout d'exigences pour que les candidats abordent l'ÉDI dans la composition et la gestion de leurs équipes de recherche, 2) l'obligation pour les établissements d'aborder les considérations d'équité dans le niveau de soutien fourni aux candidats, 3) la mise en œuvre du [CV narratif des trois agences](#) et 4) la révision des instructions aux évaluateurs pour assurer leur concordance avec la Déclaration d'évaluation de la recherche ([DORA](#)). Les consultations sur ces changements commenceront à l'automne 2025, et l'intégration des processus révisés dans le programme est prévue pour l'exercice 2026-2027, en tenant compte des candidatures qui peuvent déjà être en cours d'élaboration.

## 3. Mise en œuvre de la *Politique (et directive) interorganismes sur l'affirmation de la citoyenneté et de l'appartenance autochtones*

Tel qu'annoncé précédemment, le PCRC mettra en œuvre la Politique (et la Directive) des trois organismes sur l'affirmation de la citoyenneté et de l'appartenance des Autochtones. La [politique](#) et la [directive](#) connexe ont été mises à jour et sont maintenant disponibles en ligne. Suite à la rétroaction des établissements, le PCRC organisera des séances d'engagement à l'automne afin de discuter de la mise en œuvre au sein du programme. L'objectif est d'établir un processus axé sur l'affirmation des candidats des Premières Nations, des Inuits et des Métis, qui fournira une assurance raisonnable que les bourses du PCRC destinées aux Autochtones sont détenues par des Autochtones.

## 4. Surveillance du processus de recrutement et de mise en candidature

Dans le cadre de son Plan d'action pour l'équité, la diversité et l'inclusion, le PCRC s'est engagé à accroître le nombre d'établissements soumis à un examen annuel de suivi de leurs processus de recrutement, conformément à l'Accord de règlement canadien relatif aux droits de la personne



de 2006 et à [l'Addenda de 2019](#) à cet Accord. Tous les postes de chaire de recherche du Canada doivent satisfaire aux exigences minimales de recrutement et de nomination, fondées sur les principes d'ouverture, de transparence et de responsabilisation, lors de l'attribution d'une chaire.

À compter de 2026, le PCRC effectuera des suivis réguliers afin de s'assurer que les établissements admissibles satisfont pleinement à ses exigences de recrutement. Cela comprendra un examen aléatoire des processus de recrutement d'un sous-ensemble de candidatures soumises à chaque cycle de nomination. Sur la base des résultats de ces suivis, le PCRC pourra, comme c'était déjà le cas, refuser une candidature et exiger que l'établissement publie à nouveau le poste et mène un nouveau processus de recrutement et de nomination. Les détails du cadre et du processus de suivi seront publiés sur notre site web à l'automne 2025.

## 5. Allocation relative à l'équité, la diversité et à l'inclusion du PCRC

Le comité directeur du SPIIE a approuvé le fait que l'allocation EDI devienne un élément permanent du programme jusqu'en 2029-30. Cette allocation est versée à tous les établissements admissibles afin de les aider à atteindre leurs objectifs d'équité d'ici la date limite de décembre 2029. L'allocation annuelle dépendra de la disponibilité des fonds à chaque année. Des informations complémentaires sur cette composante désormais permanente du programme et sur le processus de candidature seront communiquées à l'automne.

## 6. Admissibilité des candidates ou candidats de niveau 2

Le PCRC envisage de réviser l'admissibilité des chaires de niveau 2 en fonction de la date de la première nomination indépendante liée à la recherche, plutôt qu'en fonction du diplôme le plus élevé, afin de mieux refléter les réalités des parcours universitaires et de recherche, et de s'aligner avec les agences. Nous demandons aux établissements de nous faire part de leurs commentaires sur ce changement et ses conséquences potentielles. Veuillez envoyer vos commentaires à [information@chairs-chaire.gc.ca](mailto:information@chairs-chaire.gc.ca) avant le 5 août 2025.

### Les mises à jour au Programme

#### 1. Prix Robbins-Ollivier d'excellence en matière d'équité

Le PCRC a lancé le concours 2025 pour le [Prix Robbins-Ollivier d'excellence en matière d'équité](#), qui souligne les contributions importantes et marquantes de Marjorie Griffin Cohen, Louise Forsyth, Glenis Joyce, Audrey Kobayashi, Shree Mulay, Susan Prentice, Michèle Ollivier et Wendy Robbins pour accroître l'équité dans le PCRC et de manière plus générale, dans l'écosystème de la recherche du Canada.

Pour être admissibles, les établissements doivent satisfaire à toutes les exigences du PCRC relatives à l'équité et ne pas s'être fait imposer de conséquences à la date limite, au cours d'une année donnée. La date limite pour soumettre les candidatures est le 4 novembre 2025.

Les décisions du concours de 2024 ont été communiquées aux établissements, et les lauréats seront annoncés au début de l'automne 2025.



## 2. Rapport annuel du PCRC

À la suite des commentaires reçus des établissements et afin de simplifier le processus de production de rapports, l'équipe du PCRC travaille actuellement à l'intégration du nouveau rapport annuel du titulaire de la chaire et du rapport annuel de l'établissement dans la plateforme Convergence. Les rapports devraient être disponibles sur le portail Convergence au début de l'automne 2025. De plus amples renseignements seront communiqués à la fin de l'été 2025. Entre-temps, des copies des nouveaux rapports annuels sont jointes pour permettre aux établissements et aux titulaires de chaires de planifier la période de rapport 2024-2025.

Veuillez noter que l'[état des dépenses \(formulaire 300\)](#) sera toujours requis pour l'allocation relative à l'EDI du PCRC et pour chaque subvention de chaire de recherche du Canada.

## 3. Exigences du plan d'action en matière d'EDI pour les établissements ayant obtenu moins de cinq chaires

À la suite des séances de mobilisation avec les établissements de moins de cinq chaires en juin 2024, le PCRC a finalisé les documents pour appuyer l'élaboration des plans d'action en matière d'EDI de ces établissements. Cette information a été communiquée aux établissements concernés le 9 juin 2025.

## 4. Processus de prévision de la réattribution

Le processus de prévision de la réattribution du PCRC vise à simuler des changements possibles dans l'attribution des chaires entre les établissements. Il est essentiel de souligner que ce processus est une simple simulation, qu'il ne tient pas compte des changements réels apportés à l'heure actuelle, et qu'il est destiné à permettre aux établissements de prévoir tout changement possible quant à leur attribution et d'en comprendre les répercussions possibles. Les résultats de cet exercice seront disponibles en juillet, et les résultats de l'exercice pour votre établissement se trouveront dans votre dossier SharePoint <https://influence2.sshrc-crsh.gc.ca/sites/200022/004/L013/P001.aspx>.

Le prochain processus de réattribution aura lieu à la fin de l'année 2025 et les résultats seront mis à la disposition des établissements au début de l'hiver 2026.

## 5. Espace supplémentaire pour les candidatures soumises en français

Un espace supplémentaire a été prévu pour les candidatures au PCRC soumises en français. Cet ajustement vise à garantir que les candidatures soumises en français ont une chance égale de présenter des informations complètes et détaillées, conformément à l'engagement du PCRC visant à soutenir les deux langues officielles du Canada et témoigne des efforts continus pour améliorer l'accessibilité et l'inclusivité au sein du PCRC. Veuillez consulter la [page des instructions](#) pour obtenir de plus amples renseignements.



## 6. Boîte de réception pour l'accessibilité du Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements

Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), y compris le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE), s'est engagé à faire en sorte que l'accessibilité soit au premier plan lors de la création et de l'administration de ses programmes et services au sein de l'écosystème de la recherche.

Conformément au [Plan sur l'accessibilité du CRSH](#), à la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#) et au [Comité consultatif sur l'accessibilité et le capacitisme systémique](#), le SPIIE continuera d'accroître l'accessibilité de sa communauté de chercheurs et d'administrateurs tout en s'efforçant de réduire les obstacles auxquels se heurtent les personnes en situation de handicap. Pour soutenir cette initiative, une boîte de réception propre à l'accessibilité a été créée. Pour toute question relative à l'accessibilité, veuillez écrire à l'adresse [TIPS-Accessibility-SPIIE-Accessibilite@sshrc-crsh.gc.ca](mailto:TIPS-Accessibility-SPIIE-Accessibilite@sshrc-crsh.gc.ca).

## 7. Fin des prolongations accordées en raison de la COVID-19

À compter de maintenant, nous mettons fin à la politique de prolongation des dates de fin des chaires et des périodes d'utilisation des fonds de subvention (sans versement de nouveaux fonds) en lien avec la COVID-19. À titre de rappel, cette initiative remonte à 2020, en réponse à la pandémie de COVID-19, où les demandes de prolongation en raison des retards dans la recherche liée à la pandémie ont été rapidement approuvées. Nous revenons à la période de prolongation pour l'utilisation des fonds au-delà de la période de validité de la bourse comme il est indiqué dans le [Guide d'administration du Programme des chaires de recherche du Canada](#).

## 8. Renouvellement du mandat du titulaire d'une chaire de niveau 1 pour un 3<sup>e</sup> mandat

À partir de maintenant, [et conformément à notre politique](#), les renouvellements de mandat des titulaires d'une chaire de niveau 1 pour un 3<sup>e</sup> mandat ne seront plus autorisés, même dans des circonstances très exceptionnelles. Cette décision vise à améliorer l'attribution des chaires au sein des établissements.

À l'occasion de cette transition, nous encourageons les établissements à se concentrer sur le renouvellement des chaires de niveau 1 dans le cadre des deux mandats établis, en veillant à ce que toutes les nominations et tous les renouvellements respectent les lignes directrices mises à jour.

Ces améliorations et mises à jour renforceront la capacité du programme à attirer et à retenir les meilleurs talents dans les établissements canadiennes, à soutenir la recherche aux cycles supérieurs, à promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion et à consolider le leadership mondial du Canada dans toutes les disciplines de recherche.



SSHRC  CRSH

Nous sommes impatients de collaborer avec vous à la mise en œuvre de ces améliorations et de vous accompagner dans l'adaptation des mises à jour du programme.

Cordialement,

Valérie Laflamme, PhD  
Vice-présidente associée  
Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements  
Conseil de recherche en sciences humaines  
[Valerie.Laflamme@sshrc-crsh.gc.ca](mailto:Valerie.Laflamme@sshrc-crsh.gc.ca)

Dominique Lalonde  
Directrice, programmes interorganismes  
Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements  
Conseil de recherche en sciences humaines  
[Dominique.Lalonde@sshrc-crsh.gc.ca](mailto:Dominique.Lalonde@sshrc-crsh.gc.ca)

Marie-Lynne Boudreau  
Directrice, Rendement, équité, diversité  
Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements  
Conseil de recherche en sciences humaines  
[Marie-Lynne.Boudreau@sshrc-crsh.gc.ca](mailto:Marie-Lynne.Boudreau@sshrc-crsh.gc.ca)